

apportées au régime fiscal avant d'aller de l'avant avec tout autre changement, et d'entreprendre aussi une réforme fiscale juste qui aura pour effet de favoriser la croissance économique du Canada dans les années à venir.

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de mes électeurs, et en particulier ceux de la région de Montague. Mes électeurs estiment qu'il est très injuste qu'une taxe sur les produits et services soit prélevée sur les dépenses de patinage, et en particulier sur les frais, les locations et les achats reliés à l'enseignement du patinage, service éducatif qui ne devrait pas être taxé.

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 129, 134, 154, 155, 170 et 171.

[Texte]

#### LES AUDIENCES DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE AJOURNÉES PAR LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question n<sup>o</sup> 129—**M. Brewin:**

1. De 1985 jusqu'à ce jour, des audiences de libération conditionnelle ont-elles été ajournées de mois en mois faute de préparation des dossiers par le Service correctionnel du Canada et, dans l'affirmative, par région, a) leur nombre s'est-il accru, b) dans quelle proportion s'agissait-il d'audiences (i) de libération conditionnelle totale (ii) de libération conditionnelle de jour, c) l'audience d'un même prisonnier a-t-elle été ajournée plus d'une fois et, dans l'affirmative, combien de fois, d) combien de prisonniers sont obligés d'occuper une cellule avec d'autres détenus par suite de retards des audiences de la Commission des libérations conditionnelles?

2. À combien s'élève, par jour, le coût de la détention d'un prisonnier dans a) un établissement à sécurité moyenne, b) un établissement à sécurité minimale?

3. Quel serait le coût estimatif du recrutement d'un personnel suffisant pour effectuer les études de cas et évaluations dont la Commission des libérations conditionnelles a besoin sans retarder indûment le processus des libérations conditionnelles?

4. Combien de nouveaux employés le Service correctionnel a-t-il recruté pour effectuer les expertises dont la Commission des libérations conditionnelles a besoin?

**L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)):** 1. Oui, pour ce qui est des audiences de libération conditionnelle, il y a eu des

ajournements et des renoncements mais le Service correctionnel du Canada (SCC) n'a pas de données sur les audiences auxquelles on a renoncé avant l'année financière 1988-1989.

a) Oui, voici les chiffres, par région, pour les audiences auxquelles on a renoncé du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre des années financières 1988-1989 et 1989-1990:

| Région     | 1988-89 | 1989-90 |
|------------|---------|---------|
| Atlantique | 3       | 15      |
| Québec     | 72      | 58      |
| Ontario    | 109     | 168     |
| Prairies   | 8*      | 16      |
| Pacifique  | 11*     | 15      |
|            | -----   | -----   |
|            | 203     | 272     |

\* Les rapports des régions des Prairies et du Pacifique sont incomplets, pour le premier trimestre de l'année financière 1988-1989.

b) (i), (ii) Les statistiques ne permettent pas de distinguer les libérations conditionnelles pour une journée des libérations conditionnelles accordées à la suite d'une audience. On s'applique présentement à mettre au point un système capable de fournir ces données.

c) Il est impossible d'identifier les audiences ajournées plus d'une fois. Pour obtenir ces données, il faudra étudier le dossier de chaque détenu. Le SCC ne dispose pas des ressources nécessaires pour procéder à une telle étude.

d) Les données sur les détenus obligés d'occuper une cellule avec d'autres uniquement à cause de retards dans les audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) ne sont pas disponibles.

2. a) Le coût annuel de détention d'un prisonnier dans un établissement à sécurité moyenne en 1987-1988 était de 40 783 \$, soit 111,73 \$ par jour.

b) Le coût annuel de détention d'un prisonnier dans un établissement à sécurité minimale en 1987-1988 était de 28 797 \$, soit 78,90 \$ par jour.

3. Il est impossible d'estimer exactement ce coût, puisque les études de cas à la CNLC ne représentent qu'une partie de la charge de travail des agents responsables. Parmi les autres éléments, on compte la supervision, la préparation des rapports réguliers, l'intervention de crise, les suspensions et le suivi, les relations avec les personnes ou organismes importants pour le détenu